



Montréal, le 10 septembre 2014

Raphaël Lescop
rlescop@lechasseuravocats.com
514-845-0114

PAR SDÉ ET MESSAGER

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3879-2014, phase 3
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif de Société en
commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014
N/D : 1040-16

Chère consœur,

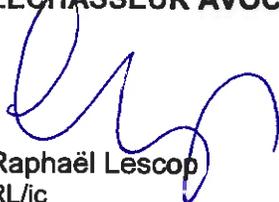
La présente fait suite à la lettre procédurale de la Régie du 3 septembre dernier dans le cadre du dossier cité en titre.

L'UMQ prend acte du dépôt de la demande amendée du Distributeur du 28 août 2014. Après avoir analysé le dossier, l'UMQ ne s'oppose pas à la demande du Distributeur quant à l'entrée en vigueur de tarifs provisoires du 1^{er} octobre prochain. Cependant, l'UMQ ne renonce pas à présenter ultérieurement une preuve relative à la stratégie tarifaire ainsi qu'aux modifications apportées aux tarifs et aux conditions de service de Gaz Métro.

Par conséquent, l'UMQ ne transmettra pas de demande de renseignements (DDR), pas plus qu'elle ne fournira d'autres commentaires sur la demande du Distributeur relative à l'entrée en vigueur de tarifs provisoires.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LECHASSEUR AVOCATS



Raphaël Lescop
RL/ic

c.c. : Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Vincent Regnault